

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDENF(2020)13prov
27 mai 2020

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Programme de travail et résultats attendus pour 2020-2021

Préparé par la Division des droits des enfants
Direction de l'anti-discrimination

1. Contexte et aperçu du programme de travail du CDENF et des résultats attendus

1. Le Comité des Ministres a chargé le Comité directeur pour les droits de l'enfant (ci-après CDENF) d'orienter les travaux intergouvernementaux dans le domaine des droits de l'enfant et de le conseiller sur les actions appropriées à mener dans son domaine de compétence, en tenant dûment compte des perspectives transversales pertinentes.

2. Le Tableau 1 (voir Annexe I) présente le programme de travail pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 à décembre 2021, au vu des « missions principales » figurant dans le mandat du CDENF. Il reflète les priorités définies par le Comité des Ministres lors de l'adoption du mandat du CDENF pour le biennium 2020-2021, en précisant les types d'activités spécifiques prévus pendant le biennium et les méthodes de mise en œuvre.

3. Le Tableau 2 (voir Annexe II) détaille le programme de travail pour chacun des principaux domaines de responsabilité confiés au CDENF, en indiquant les tâches spécifiques, les moyens et les résultats spécifiques attendus dans ce contexte, afin d'éclairer les discussions du CDENF en plénière et de déterminer les priorités et méthodes de travail.

Domaines de responsabilité confiés au CDENF

	<i>Domaines de travail</i>
A.	ACTION STRATÉGIQUE – Superviser la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)
B.	ÉLABORATION DE POLITIQUES
C.	EXAMEN DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES MINISTRES
D.	AUTRES DOMAINES

4. Le programme de travail sera mis à jour par le Secrétariat dans une version révisée du présent document, de manière à tenir compte de tout nouvel axe de travail ou résultat attendu pour faciliter la mise en œuvre des missions principales et des tâches spécifiques du CDENF, conformément à l'actuel mandat et aux décisions adoptées par le CDENF, en tenant compte de toute instruction supplémentaire donnée par le Comité et des demandes du Comité des Ministres.

Annexe I. Missions principales et actions prioritaires du CDENF, types d'activités et méthodes de mise en œuvre

Missions principales du CDENF	Types d'activités et méthodes de mise en œuvre	Période de mise en œuvre
(i) veiller à ce que la perspective des droits de l'enfant soit prise en compte par tous les comités et organes compétents du Conseil de l'Europe et soutenir les États membres pour qu'ils adoptent une approche intégrant les droits de l'enfant	Actions conjointes avec d'autres comités et organes Participation sous forme de contributions écrites et orales à des réunions et événements organisés par d'autres secteurs pour apporter une expertise en matière de droits de l'enfant Échanges avec les rapporteurs des droits de l'enfant désignés par d'autres comités	2020-2021
(ii) faciliter des échanges des connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences parmi les États membres dans les domaines couverts par la Stratégie du Conseil de l'Europe	Événements, visites et/ou échanges thématiques, fiches thématiques, notes sur les politiques publiques, manuels, centre d'échange sur la violence	2020-2021
(iii) fournir aux États membres des conseils sur l'élaboration de lois, politiques, pratiques, programmes de formation et moyens de sensibilisation pour soutenir la mise en œuvre au niveau national de normes internationales, comme la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les normes du Conseil de l'Europe concernant les droits de l'enfant	Élaboration d'instruments non contraignants et d'outils Événements, visites et/ou échanges thématiques, fiches thématiques, notes sur les politiques publiques, manuels	2020-2021
(iv) conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les actions appropriées à mener et prodiguer des conseils sur demande	Adopter des avis à la demande du Comité des Ministres Conseiller sur les domaines prioritaires concernant les droits de l'enfant et les actions à mener	Sur demande
(v) donner des conseils sur les domaines de développement prioritaire des activités de coopération dans le domaine des droits de l'enfant	Mener une enquête auprès des États membres et apporter une contribution basée sur les résultats des activités de coopération régionale et bilatérale dans le domaine des droits de l'enfant	En cours
(vi) superviser la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)	Mettre à jour le plan d'action Préparer un rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie Contribuer à un projet de Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant qui sera soumis au Comité des Ministres pour adoption avant le 31 décembre 2021	En cours 2021 2020-2021
(vii) suivre les activités des mécanismes de suivi et d'autres organes protégeant les droits de l'homme pertinents, en particulier le Comité de Lanzarote	Un ou plusieurs représentants du CDENF participent aux réunions pertinentes et rendent compte des questions intéressantes (point permanent à l'ordre du jour du CDENF) Échanges avec les présidents des organes de suivi et autres pertinents ou des mécanismes conventionnels lors des plénières sur les thèmes prioritaires identifiés	2020-2021

(viii) suivre la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés et, lorsque nécessaire, examiner la mise en œuvre des recommandations pertinentes du d	Examiner la Recommandation CM/Rec(2007)9 sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés (décision Comité des Ministres) Donner des orientations sur la mise en œuvre de CM(2019)	2021
(ix) garantir la coopération et les synergies avec les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Comité des droits de l'enfant, ainsi qu'avec l'UE et d'autres organisations internationales concernées et la société civile	Actions conjointes, événements, échanges de vues, consultations et participation aux activités du CDENF	2020-2021
(x) promouvoir la visibilité des normes du Conseil de l'Europe sur le plan international	Participation et contribution des membres du CDENF à des événements internationaux	2020-2021
(ix) procéder à un échange de vues annuel afin d'évaluer ses activités et de conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire générale sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles qui pourraient être arrêtées	Échange de vues annuel du CDENF	2020 et 2021
(xii) veiller à la perspective de genre, à l'édification de sociétés cohésives et à la promotion et la protection des droits des enfants handicapés dans l'exécution de ses tâches	Actions des rapporteurs thématiques Examen des documents et normes élaborés, afin de s'assurer qu'ils intègrent les perspectives en question	2020-2021
(xiii) procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à l'examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité	Examen si nécessaire	À déterminer
(xiv) contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable ¹	Organiser un échange de vues avec des partenaires internationaux pour discuter de la contribution du CDENF et du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030, de la participation éventuelle à l'examen des progrès et de la participation de représentants du CDENF à des événements internationaux, le cas échéant et selon les ressources disponibles Mettre à jour la note d'information « <i>Mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants d'ici à 2030 : la contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 et aux Objectifs de développement durable</i> », qui date de 2017 Créer une page internet distincte, à partir de la page du CDENF, pour donner des informations sur mesure sur l'établissement des priorités du programme des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe et sur les résultats obtenus en réponse au Programme 2030	2020-2021

¹ Voir également CDENF(2020)07 pour les autres activités prévues : <https://rm.coe.int/cdenf-2020-07-contribution-unsdgs-fr/16809a470c>

Annexe II. Programme de travail général 2020-2021

Dernière mise à jour : 27 mai 2020

A ACTION STRATÉGIQUE – SUPERVISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (2016-2021) ET CONTRIBUER À UN PROJET DE STRATÉGIE À SOUMETTRE AU COMITÉ DES MINISTRES POUR ADOPTION D'ICI AU 31 DÉCEMBRE 2021				
	Tâche spécifique/activité	Date	Responsabilité et méthodes de travail	Rôle du CDEF
1	Mettre à jour le plan d'action (tâche spécifique (i))	Novembre 2020	Secrétariat et secteurs du Conseil de l'Europe	Chaque année, examen en plénière du plan d'action
2	Préparer un rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant à soumettre au Comité des Ministres (tâche spécifique (i))	Novembre 2021	Secrétariat et secteurs du Conseil de l'Europe	Examen en plénière du rapport final en 2021
3	Assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours, notamment en contribuant à un projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2021-2027) à soumettre au Comité des Ministres pour adoption d'ici au 31 décembre 2021 (tâche spécifique (ii))	Chaque réunion plénière 2020-2021	Secrétariat Consultant(s) Bureau du CDEF Consultations en ligne	Convenir du processus de contributions aux domaines prioritaires Débattre des domaines prioritaires, assurer un retour d'informations et alimenter la réflexion
4	Veiller à l'engagement des États membres en faveur des enfants par le biais de processus participatifs et de consultations sur les priorités de la nouvelle stratégie pour le bilan à mi-parcours (tâche spécifique (vi))	2021	CDEF	Les États membres intéressés et les parties prenantes utilisent les outils et apportent une contribution
B ÉLABORATION DE POLITIQUES				
B.1. Travaux normatifs / orientations				
5	Projet de recommandation CM/REC(2019)xx du Comité des Ministres sur les principes relatifs aux droits de l'homme et la mise en œuvre des lignes directrices sur la détermination de l'âge des enfants migrants (titre provisoire) (tâche spécifique du Comité des Ministres– suivi CAHENF)	2020-2021	CDEF 1 consultant	Faire des commentaires et approuver une version finale à communiquer au Comité des Ministres au plus tard en 2021
6	Guide explicatif sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration (tâche spécifique (v))	2021	CDEF	Faire des commentaires et donner des exemples de bonnes pratiques Approuver une version finale en 2021
7	Instruments non contraignants concernant les systèmes permettant de signaler la violence envers les enfants, et les mesures et interventions relatives à la violence entre enfants et au comportement sexuel violent des enfants (tâche spécifique (iii))	2020-2021	CDEF Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDEF-GT-VAE)	Faire des commentaires et donner des orientations au CDEF-GT-VAE Approuver les versions finales
8	Instruments non contraignants ou outils contenant des orientations pertinentes pour les	2020-2021	CDEF	Faire des commentaires et donner des

	États membres, à faire approuver par le CDENF au sujet des mesures et interventions destinées à prévenir la violence entre enfants et le comportement sexuel violent des enfants (tâche spécifique (iii))		Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)	orientations au CDENF-GT-VAE Approuver les versions finales
9	Instruments non contraignants concernant la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant a) en cas de séparation parentale, b) de procédures de protection de l'enfant (avec le CDCJ) (tâche spécifique (iv1))	2020-2021	CDENF et CDCJ Par le biais du CJ/ENF-ISE	Le CDENF donne des orientations, alimente la réflexion lors des consultations et fait des commentaires au stade final d'élaboration
10	Outils visant à guider la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique (tâche spécifique (v)), notamment en apportant une expertise aux travaux du comité consultatif sur la protection des données et éventuellement par le biais d'une déclaration commune sur la protection des données et les enfants (activités transversales - T-PD)	2020-2021	Secrétariat	Les membres du CDENF promeuvent et diffusent les outils conçus
11	Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) : document sur les défis en matière d'aide sociale et de protection de l'enfance du fait du rapatriement des enfants (tâche spécifique (iv4)) (activités transversales - CDCT)	2020	Secrétariat Groupe de travail informel	Les membres intéressés du CDENF soutiennent le processus et apportent une contribution

B.2. Échanges réguliers de connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences parmi les États membres dans les domaines couverts par la Stratégie, notamment par le biais de fiches thématiques, d'événements, de visites thématiques et d'échanges

12	Débats thématiques sur les questions définies comme prioritaires (violence, migrations, environnement numérique, égalité des chances) (tâche spécifique (v)) Lors de la première réunion plénière de février 2020, les thèmes suivants ont été proposés : a) la participation des enfants, b) l'intelligence artificielle, la technologie blockchain, c) l'intervention précoce et le soutien aux familles sur un éventail de questions, en mettant l'accent sur la coopération interinstitutionnelle, la prévention du placement des enfants, les situations de violence entre pairs, d) l'inclusion des enfants vulnérables, en particulier des enfants handicapés.	2020-2021	Plénière Experts thématiques Bureau du CDENF	Experts du CDENF
13	Participation et contribution à des événements de la présidence du Comité des Ministres et à d'autres événements thématiques organisés par d'autres secteurs sur invitation (tâche spécifique (ii, vii))	2020-2021		

B.3. Prodiguer des conseils, à la demande du Comité des Ministres et de la Secrétaire Générale, sur les actions appropriées à mener

14	Avis du CDENF (sur demande) (mission principale (iv)) Avis du CDENF sur la Recommandation 2167(2019) de l'APCE sur le Rôle de l'éducation à l'ère	2020-2021	Secrétariat Bureau	Adoption par le CDENF en plénière ou entre deux plénières au moyen d'une procédure de consultation en ligne
----	---	-----------	-----------------------	---

	numérique : des « natifs du numérique » aux « citoyens numériques »			
B.4. Évaluation des besoins/conseils/expertise sur l'élaboration de normes, lois, politiques, pratiques, programmes de formation et moyens de sensibilisation dans le domaine des droits de l'enfant				
15	Centre d'échange permettant d'accéder aux stratégies nationales existantes en faveur d'une approche intégrée de la protection contre la violence (tâche spécifique (iii))	2020-2021	Secrétariat 1 consultant Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDEFN-GT-VAE)	Les membres du CDEFN apportent une contribution et des ressources
16	Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (tâche spécifique (iii))	18 novembre 2020 18 novembre 2021	Les membres et observateurs du CDEFN sont invités à participer activement à la célébration de cette journée en organisant des événements	Informations en plénière sur les initiatives nationales, régionales et locales
17	Contributions spécifiques à d'autres domaines de travail du CdE (prisons, rétention administrative, terrorisme, bioéthique, alternatives à la détention, traite, médias, etc.) et à des événements internationaux (ONU, UE, etc.) grâce à une participation active (tâche spécifique (iv)) - Compilation de bonnes pratiques (participation des enfants au processus décisionnel dans la sphère biomédicale (avec le DH-BIO)) et décision sur les prochaines mesures	2020-2021	Désignation d'un ou de plusieurs représentants du CDEFN ou d'un ou de plusieurs experts chargés d'apporter des contributions de fond	Informations en plénière sur les résultats et les suites possibles
18	Propositions de domaines de développement prioritaire des activités de coopération dans le domaine des droits de l'enfant (mission principale (v))	2020-2021	Secrétariat	Examen annuel des domaines prioritaires par le CDEFN
C EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DU COMITÉ DES MINISTRES				
19	Rapport sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2007)9 sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés (tâche spécifique (v))	2020-2021	Secrétariat Consultant 1 rapporteur sur les migrations	Le CDEFN approuve le rapport final et les conclusions en vue des étapes suivantes
D. AUTRES DOMAINES D'ACTION				
D.1. Veiller à la perspective de genre, à l'édification de sociétés cohésives et à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023				
20	Rationaliser le rôle du rapporteur pour l'égalité de genre (REG) au sein du CDEFN et remplir les fonctions convenues ² , notamment en préparant une fiche thématique sur l'égalité entre les	Février 2020 (terminé) 2020-2021	Secrétariat Rapporteur pour l'égalité de genre et Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Le CDEFN discute d'une note d'orientation sur le rôle du REG et ses éventuelles fonctions Le CDEFN examine les propositions du

² Le CDEFN a approuvé les fonctions de son REG pour 2020-2021 lors de sa première réunion (4-6 février 2020). Le rôle du REG est le suivant :

- veiller à la bonne intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de programmation du CDEFN et à l'exécution de ses missions, en mettant en avant la dimension de genre et en fournissant, le cas échéant, une évaluation de l'impact selon le genre et une analyse des politiques et des activités élaborées dans le cadre des tâches spécifiques telles que prévues dans le mandat ;
- apporter son soutien et participer aux activités visant à intégrer la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) dans les questions d'égalité entre les femmes et les hommes,

	femmes et les hommes dans l'éducation, y compris l'éducation sexuelle			REG et documents connexes
21	Intégrer la promotion et la protection des droits des enfants handicapés	2020-2021	Secrétariat Rapporteur thématique	Le CDENF tient dûment compte de cette question et réfléchit aux solutions possibles, pour tout document et résultat attendu
D.2. Coopération institutionnelle et synergies avec d'autres acteurs				
22	Suivre les activités des mécanismes de suivi et d'autres organes protégeant les droits de l'homme pertinents, en particulier le Comité de Lanzarote	2020-2021	Secrétariat Représentant désigné par le CDENF	Informations en plénière sur les résultats et les synergies
23	Réunions des présidents des comités intergouvernementaux	2020-2021	Présidente et Secrétariat	Informations en plénière sur les résultats et le suivi

notamment en aidant le CAHENF à préparer une fiche d'information thématique sur l'égalité des sexes dans l'éducation, y compris l'éducation sexuelle ;

- c) identifier les occasions de garantir des synergies dans la mise en œuvre des deux stratégies du Conseil de l'Europe relatives à ses missions, à savoir la Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021) et la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023), y compris des activités communes ;
- d) attirer l'attention du CDENF et faire part des dernières évolutions concernant les enfants et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en assurant le suivi des travaux menés à l'échelle internationale et européenne (CIDE, organes compétents du CdE, etc.) ;
- e) entretenir d'étroites relations avec les REG des autres comités du Conseil de l'Europe et avec la Commission pour l'égalité de genre (GEC) du Conseil de l'Europe afin de garantir le caractère transversal de la dimension de genre et des questions relatives aux enfants.